

# RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 17 avril 1855, pour " Copie du rapport du département des travaux publics sur la pétition de James Egan, et copies de toutes les soumissions, correspondance et autres papiers."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,  
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,  
Québec, 20 avril 1855.

## PROVINCE DU CANADA.

A son excellence Sir Edmund Walker Head, baronet, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

## LE MEMOIRE ET PETITION DE JAMES EGAN, DE LA CITÉ DE MONTREAL, ENTREPRENEUR,

### EXPOSE HUMBLEMENT :

Qu'au commencement de février dernier, les commissaires des travaux publics demandèrent des soumissions pour (entre autres choses) le creusage et l'élargissement de la percée dans le roc du canal Lachine, les dites soumissions devant être reçues jusqu'au 20 février 1855.

Que le ou vers le 16 de février 1855, votre requérant fit des soumissions pour les travaux, sous le nom de James Egan et Cie., à des termes bien bas.

Qu'à Montréal, le ou vers le 19 février 1855, James Moir Ferres, de Montréal, l'un des membres de l'assemblée législative, fit mander votre requérant; et votre requérant le rencontrant dans le bureau du *Commercial Advertiser*, fut questionné s'il allait faire des soumissions pour les travaux; à quoi votre requérant répondit qu'il avait déjà fait des soumissions.

Le dit James Moir Ferres exprima alors son étonnement, et dit, " vous savez que je suis pour avoir ces travaux, mais je ne puis faire des soumissions en mon propre nom." Je lui dis qu'il pouvait se servir du nom de son beau-frère, (John Milne) je supposais. D'abord il dit qu'il ne pouvait point faire cela non plus, puis il ajouta, " je puis tout arranger." Il dit alors que le soussigné (votre requérant) devait envoyer une autre soumission. Votre requérant s'y opposa, mais il répondit qu'il " arrangerait tout."

Le dit James Moir Ferres présenta alors une autre formule en blanc à votre requérant, laquelle fut signée par votre requérant " James Egan et Cie," et à la réquisition de MM. Ferres et Milne, le requérant inscrivit les noms de MM.